RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2026/03/09

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20260321-LOL_21032026_I-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 21 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	12	15

Date de la convocation
Le 16 mars 2026
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le vingt-et-un du mois de mars,
à 10 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Yvon. COQUIL. M. Jean-François. SARREAU. Mme Laëtitia PERON. M. Patrice LE SERGENT. Mme Mélissa LALLOUËT. M. Bernard RANNOU. Mme Christine QUÉAU, M. Hervé LE COËNT. Mme Sandra BAYLE. M. Pascal DUGUÉ. Mem Aurélie LE FOLL. M. Steven BARON.
Absents : M. Sylvain DREVILLON (procuration à Mme M. LALLOUËT), Mme Clémence LAMER (procuration à Mme L. PERON), Mme Sandra L'HURIEC (procuration à M. J. F. SARREAU)
Secrétaire de séance : Mme A. LE FOLL

Objet de la Délibération
Désignation des délégués pour le Syndicat Intercommunal d'Éclairage et de Communication Electronique (SIECE) de Huelgoat-Carhaix

M. le Maire expose à l'assemblée,

En vertu des articles L 5211-6, L 5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les syndicats intercommunaux.

Conformément à ses statuts, il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour le Syndicat Intercommunal d'Éclairage et de Communication Electronique (SIECE) Huelgoat – Carhaix.

Ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation à main levée et de nommer les délégués suivants :

Syndicat Intercommunal d'Éclairage et de Communication Electronique (SIECE) :

- 2 délégués titulaires : Patrice **LE SERGENT** – Hervé **LE COËNT**
- 2 délégués suppléants : Yvon **COQUIL** – Bernard **RANNOU**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yvon COQUIL.

MAIRIE DE LANDELEAU (FINISTÈRE)